

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juillet 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 18 juillet 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présent(e) s : M. BOGAERT Dominique, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, M. IBERT André, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, Mmes TABOUREL Juliette, ROZANSKI Virginie, CHRISTIAENS Catherine, et Mrs CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge, GUYADER Alain.

Absentes excusées : Mmes JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, GIRARD Alexandra, PERRIER Layla.

Absents non excusés : Mrs DALIGAULT Cyril et DROUET Daniel

Secrétaire de séance : Mr BOGAERT Dominique

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

**DELIBERATION POUR AVENANT AU MARCHE AGRANRESTAUBJSO2019 POUR LA PRISE EN COMPTE D'UN DEVIS COMPLEMENTAIRE INDIUIT PAR DES NECESSITES TECHNIQUES (2019-48)**

Suite à l'étude de sol géotechnique menée par la société SOL PROGRE dans le cadre de la réalisation des fondations de l'agrandissement du restaurant, des dispositions techniques particulières induisant des coûts supplémentaires doivent être prises par la société ABM en charge de cet aspect du marché.

Les plus values induites par l'étude de sol s'élèvent à la somme de 16.061,44 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte ce devis actualisé et autorisent le maire à signer un avenant au marché contracté avec la société ABM.

**VIREMENT DE CREDIT DEPUIS LE COMPTE 022 – DEPENSES IMPREVUES (2019-49)**

Les crédits inscrits au budget 2019 sur l'article 65541 se sont avérés insuffisants pour la prise en charge de la facture du solde de la participation de la commune adhérente au syndicat SIGES.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a procédé au virement de la sommes de 600 € du compte 022 vers le compte 65541.

Cette information sera formalisée par une délibération transmise en préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen le 23 Juillet 2019

Le Maire



Les Conseillers



1<sup>er</sup> Adjoint

2<sup>ème</sup> Adjoint